

REUNION PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2016 à 20h30

Secteur concerné : habitants plaine de Salles et une partie du village

ELUS PRESENTS : M. Gilles TURLAN, Maire, Mmes Caroline ANTONIO et Sonia DOMINGO, adjointes, M. Robert SOUBREVIE, adjoint, MM. Philippe HUAU, Christophe RAYMOND et Michaël RODRIGUEZ, conseillers municipaux.

Une vingtaine de giroussinains sont présents et M. le Maire les remercie.

Conformément aux engagements pris, des réunions de quartiers seront organisées régulièrement sur la commune. Hormis des thèmes précis abordés, comme ce soir le Viaduc de Salles, elles permettront d'évoquer également les sujets souhaités par les habitants. Pour des questions plus individuelles, les élus sont disponibles sur simple demande de rendez-vous auprès de la mairie.

Viaduc de Salles

Des photos du viaduc sont projetées, celles-ci mettent en évidence des dégradations notables de l'ouvrage d'art. Les raisons : embâcles, usure du temps, passage d'engins agricoles lourds et diverses crues.

Le Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) a entamé un diagnostic du viaduc de Salles. Suite à cette étude, un protocole de surveillance, d'une durée d'un an a été mis en place. Des capteurs ont été posés à divers endroits du pont et à la moindre anomalie détectée (mouvement égal ou supérieur à 2 mm) il sera immédiatement fermé à toute circulation. Ce protocole a permis d'obtenir, par le Préfet, l'autorisation d'exploitation du pont, pour une année supplémentaire. En parallèle, des études subaquatiques, demandées par le CEREMA, vont être menées.

Le coût du diagnostic est, pour l'instant, de 16 000 €, partagé par les communes de Giroussens et de Saint-Lieux-lès-Lavaur.

La mise en place d'un planning de travaux de remise en état du viaduc est à réaliser et des appels d'offres vont être lancés. Des aides financières vont être demandées à la Région et au Département.

Routes communales

La commune de Giroussens compte 55 km de routes et 20 km de chemins communaux, ce qui représente un coût d'entretien conséquent pour la municipalité. De plus le rebouchage des nids de poule n'est pas pérenne selon la météo et l'état de la chaussée.

Un marché pour le programme de voirie a été signé pour trois ans avec l'entreprise Rossoni.

En 2015, plus de 50 000 € ont été engagés pour la remise en état de certains tronçons dont par exemple :

- Le Rigou : 6 300 €
- La Jordane : 13 500 €
- La Nause : 5 000 €

Le rebouchage des nids de poules coûte 15 à 20 000 € par an.

Questions diverses abordées par les participants :

Groupe scolaire

Prévention anti-poux

Les lits sont nominatifs et un nettoyage régulier des draps est effectué.

La municipalité souhaite mettre en place une politique d'information contre la lutte des poux, par le biais du CCAS.

Plan vigipirate

Les accès au groupe scolaire sont fermés. Les parents déposent leurs enfants devant les portes et les enfants ont acquis de l'autonomie. Le personnel applique les consignes et les règles de sécurité.

Gestion du personnel

La formation est un axe prioritaire dans la gestion du personnel que la municipalité souhaite continuer d'encourager. Pour 2015, un budget conséquent a été investi dans la formation (environ 7000€) sur des domaines non pris en charge par les organismes de formation publics (Centre Nationale Fonction Publique Territoriale) comme notamment le BAFA ou le BAFD.

Mise en conformité Document Unique

Dans le cadre de la mise en conformité des documents obligatoires pour tout employeur, la municipalité a entamé une démarche avec le Centre de Gestion du Tarn pour évaluer les risques inhérents à chaque poste de travail. Cette démarche sera matérialisée par le Document Unique des Risques Professionnels qui permettra d'apporter des solutions à certains risques et d'améliorer les conditions de travail.

Projets logements

Logements à loyers modérés

Un terrain destiné à ces logements est disponible. Une étude est menée par TARN HABITAT portant sur la création de logements T3 et T4 intégrés dans le PLU. Il faudra compter 3 à 4 ans entre la décision d'implantation de ces logements et leur mise à la location.

Maisons partagées

M. le Maire informe qu'un projet de maison partagée (studios avec lieux de vie communs) est également à l'étude. Il s'agit d'une alternative entre le "rester chez soi" et la maison de retraite. Une coordination gérontologique y est nécessaire (Médecins, Infirmiers, Kinésithérapeutes, portages de repas, aides ménagères...), des contacts en ce sens ont été pris auprès du département.

Signalétique

Un travail sur la signalétique touristique est actuellement en cours en partenariat avec la Communauté de Communes.

Internet - zones blanches et à faible débit

Le faible débit est lié aux infrastructures de raccordements (vieux terminaux).

Le schéma d'aménagement numérique dépend du Département. Mise en place d'une demande auprès du Conseil départemental pour étudier d'un autre moyen de connexion (fibre).

Environnement - traitement phytosanitaires des pommiers.

Des riverains témoignent des traitements qui sont effectués en période de vent.

Les producteurs doivent respecter les règles liées à l'utilisation des pesticides et l'Etat contrôle ce principe.

Loi NOTRe

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) oblige les Préfets à revoir les schémas intercommunaux.

Une des principales mesures concerne notre commune et plus précisément notre Communauté de Communes du Rabastinois (CORA) :

- relèvement de 5 000 à 15 000 habitants de la taille démographique minimale des EPCI* à fiscalité propre (Communautés de Communes)
- articulation des périmètres intercommunaux autour des bassins de vie
- une nouvelle vague de réduction du nombre de syndicats (en particulier dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, des transports et de l'énergie)
- la rationalisation de la carte intercommunale, avec des procédures obligatoires donnant temporairement au préfet le droit de fusionner « de force » des territoires

La conséquence principale de cette loi, sur notre territoire, est la disparition programmée de la CORA qui ne regroupe « que » 11 000 habitants.

Le schéma intercommunal proposé par le Préfet du Tarn prévoit la fusion de la CORA avec la Communauté de Communes Tarn et Dadou (actuellement 29 communes et 49 000 habitants) et la Communauté de Communes Vère Grésigne-Salvagnacois (27 communes et 7 800 habitants).

L'ensemble ainsi créé regroupe 63 communes et près de 70 000 habitants.